

RAPPORT DU JURY

SESSION 2024

**CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS
DE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EPREUVE D'APTITUDE AUX FONCTIONS
DE COMMISSAIRE AUX COMPTES**



Le jury s'est réuni à trois reprises dans les locaux de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes au cours de l'année 2024 :

- Mercredi 17 juillet à 9h30 : Réunion de choix de sujets
- Lundi 2 décembre à 14h : Réunion de délibération

Les épreuves écrites ont eu lieu du 1^{er} au 4 octobre 2024 à Paris (Espace Charenton).

Les épreuves orales ont eu lieu du 13 au 28 novembre à Paris (CNCC).

L'analyse des résultats appelle de manière très classique, des observations générales sur la session qui vient de se terminer (1.) mais aussi quelques commentaires spécifiques pour chacune des trois épreuves (2.).

Pour la 2^{ème} année consécutive, la correction des copies s'est faite de façon dématérialisée via l'outil VIATIQUE.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'admission au CAFCAC est à présent prononcée sur l'ensemble des notes obtenues aux épreuves écrites et aux épreuves orales.

1. Remarques générales sur les résultats de la session

95 personnes se sont inscrites à la session 2024 parmi lesquelles 67 se sont présentées aux épreuves écrites le mardi 1^{er} octobre soit un taux de présence de 71%, en léger retrait par rapport à l'année dernière mais supérieur par rapport aux sessions antérieures.

S'y ajoutent 9 personnes de la session 2023 bénéficiant d'un report d'admissibilité.

La répartition de ces 95 personnes est la suivante :

- 26 bénéficient d'une attestation de fin de stage
- 69 bénéficient d'une dispense de stage délivrée par la Chancellerie au titre de 15 années d'expérience professionnelle

La Compagnie nationale a organisé les sessions de formation de préparation au CAFCAC :

- 1 session de formation longue de 16 jours suivie par 17 candidats
- 2 sessions de préparation intensive de 8 jours suivies par 38 candidats
- 4 sessions de préparation aux épreuves orales de 2 jours suivies par 60 candidats

A l'issue des épreuves orales, 59 candidats sont admis au CAFCAC dont 7 bénéficiant du report de 2023.

Voici les statistiques observées depuis la session 2013 :



2. Les remarques spécifiques à chacune des épreuves

A. Epreuves écrites

a. Comptabilité & Audit

Cette épreuve d'une durée de 5 heures est affectée d'un coefficient 4.

Il s'agit d'une épreuve écrite qui se compose d'un QCM, d'un cas pratique et de deux situations dont les statistiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Sur les 4 dernières années					
	#	Moy	-	+	>10	NE
2020	22	10,25	6,88	13,41	13	0
2021	33	8,48	2,88	13,13	11	4
2022	57	10,07	6,16	14,38	27	0
2023	64	10,15	5,31	15,47	40	4
2024	67	9,39	4,28	12,59	29	3

b. Droit appliqué à la vie des affaires

Cette épreuve écrite d'une durée de 4 heures est affectée d'un coefficient 3.

Elle comprend un QCM et l'étude de cas ou de situations pratiques pouvant être complétée par le commentaire d'un ou de plusieurs documents.

Elle se décompose en 2 parties principales : Droit des affaires et des sociétés & Fiscalité.

	Sur les 4 dernières années					
	#	Moy	-	+	>10	NE
2020	22	10,56	5,92	13,25	16	2
2021	33	11,48	6,53	16,29	24	0
2022	57	10,11	4,63	15,67	27	2
2023	64	9,65	3,25	13,21	28	2
2024	67	10,01	3,88	14,08	40	3

Le tableau ci-dessous présente les notes en distinguant la partie « droit » de la partie « fiscalité »

		#	Moy	-	+
2019	Droit (sur 11)	40	6,59	4,25	9,25
	Fiscalité (sur 9)	40	4,28	1,17	7,88
2020	Droit (sur 11)	22	6,79	3,5	9
	Fiscalité (sur 9)	22	4,25	2,17	6,92
2021	Droit (sur 11)	33	6,71	4,13	8,84
	Fiscalité (sur 9)	33	4,77	1,79	8,04
2022	Droit (sur 11)	57	5,72	2,34	8,75
	Fiscalité (sur 9)	57	4,39	1	6,84
2023	Droit (sur 11)	64	5,53	2,92	7,75
	Fiscalité (sur 9)	64	4,12	0,33	6,58
2024	Droit (sur 11)	67	5,41	2,08	7,67
	Fiscalité (sur 9)	67	4,59	1,33	7,21

c. Economie, finance, management

Cette épreuve écrite d'une durée de 4 heures est affectée d'un coefficient 2.

Elle comprend un QCM, l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être complétée par le commentaire d'un ou de plusieurs documents, ainsi que par une ou plusieurs questions.

Elle a été scindée en 3 parties principales : Economie, Finance & Management.

Une grille de correction détaillée et renseignée par chacun des deux correcteurs a pleinement rempli son objet.

	Sur les 4 dernières années					
	#	Moy	-	+	>10	NE
2020	22	9,05	4,38	14,45	9	3
2021	33	9,03	3,63	13,88	14	6
2022	57	13,37	6,75	16,69	49	0
2023	64	8,71	3,31	13,69	17	5
2024	67	13,29	7,56	18	62	0

d. Epreuve de synthèse

Cette épreuve d'une durée de 3 heures est affectée d'un coefficient 3.

Il s'agit d'une épreuve écrite portant sur l'ensemble des matières du programme, destinée à apprécier les qualités de réflexion et de rédaction des candidats

	Sur les 4 dernières années					
	#	Moy	-	+	>10	NE
2020	22	9,6	5,5	14	13	3
2021	33	10,11	5,50	14,25	16	2
2022	57	10,89	6,50	15	44	0
2023	64	11,77	5,50	17,63	48	2
2024	67	11,19	7,17	15,25	51	0

B. Epreuves orales

a. Anglais

Cette épreuve orale d'une durée de 30 minutes est précédée de 30 minutes de préparation et affectée d'un coefficient 1.

Il s'agit d'une conversation avec les membres du jury établie à partir de documents fournis en anglais, pouvant servir de support à des questions, commentaires et demandes de traduction.

Ces documents sont des articles tirés de la presse économique et financière.

- Moyenne : 12,23/20
- Note la plus basse : 3/20
- Note la plus haute : 19/20

b. Déontologie & pratique professionnelle

Cette épreuve orale d'une durée de 30 minutes est précédée de 30 minutes de préparation et affectée d'un coefficient 3.

Elle porte sur l'exercice professionnel du commissariat aux comptes et ses obligations déontologiques en prenant appui sur un commentaire de texte préalablement tiré au sort et portant sur les travaux des différentes commissions de la Compagnie nationale.

- Moyenne : 12,27/20
- Note la plus basse : 5/20
- Note la plus haute : 18/20

3. Epreuve d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes (EAFCAC)

L'EAFCAC concerne les candidats titulaires d'un diplôme d'auditeur étranger.

L'épreuve d'aptitude se compose d'un écrit et d'un oral qui se déroulent en langue française, et qui portent sur les matières fixées par le garde des sceaux, ministre de la Justice.

La durée de l'épreuve écrite est limitée à trente minutes pour chaque matière (jusqu'à 8 matières en fonction des diplômes détenus).

L'oral consiste en un entretien de trente minutes avec les membres du jury.

9 candidats se sont inscrits à la session 2024.

6 se sont présentés et 1 a été reçu.

La synthèse des notes est présentée ci-après :

	Nombre de candidats	Moyenne	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de notes >10
1 - Contrôle légal en France	6	7,25	3	10,75	1
2 - La mission du CAC	6	3,91	1,5	7	0
3 - Autres missions du CAC	6	5,17	3	10,25	1
4 - Ethique, déontologie, responsabilité	6	6,79	2,5	13,88	1
5 - Droit des affaires	6	1,33	0,5	2,625	0
6 - Droit civil et organisation judiciaire	6	3,5	1,25	11,5	1
7 - Autres matières juridiques	6	5,88	3,88	12,13	1
Epreuve orale - Entretien avec le jury	6	10,67	7	16	3